

Classification des cadres de la Sécu

L'UCANSS sonne l'hallali !

Depuis 2004, l'encadrement de la Sécurité sociale a pu mesurer l'écart entre l'exercice d'un métier rendu de plus en plus difficile et le mépris de l'employeur à le reconnaître à sa vraie valeur.

Aujourd'hui l'UCANSS est prête à franchir une nouvelle étape, à savoir, la déclassification de l'encadrement.

Comment peut-on accepter de négocier quand des cadres aujourd'hui seront demain reclassés comme employés (exemple : assistants service social, les DAM, les contrôleurs etc...) ? Même si nous ne sommes pas forcément attachés à un titre honorifique, c'est bien l'évolution salariale et le niveau de vie des cadres qui sont attaqués.

Nous sommes bien dans la continuité de la destruction du statut cadre s'inscrivant à la suite de la disparition de l'Agirc depuis le 1^{er} janvier 2019.



Pour l'UCANSS, l'encadrement devient la variable d'ajustement.

La Cofict revendique le maintien de la diversité des métiers reconnue aujourd'hui dans l'encadrement : managers, experts, techniciens.

Ce n'est pas avec ce que l'UCANSS propose aujourd'hui que nos conditions de travail vont s'améliorer. L'objectif à peine voilé est de mettre en place un système qui valorise la performance à outrance sur des critères définis à la tête du client.

Le risque est de voir émerger de nouvelles maladies psycho-sociales avec une explosion des burn-out et une désocialisation de l'exercice de la fonction des cadres.

Que devient demain l'empathie tant prônée par nos employeurs dans un système où ce sera chacun pour soi ?

Comment les managers motiveront leurs troupes avec une grille salariale tassée vers le bas qui détruit nos garanties collectives

Cadres à la Sécurité sociale, nous sommes tous impactés :

- L'employeur se refuse à reconnaître nos qualifications
- L'employeur se refuse à nous reconnaître une rémunération à la hauteur de notre investissement
- L'employeur se refuse à reconnaître notre ancienneté dans l'institution en la supprimant tout simplement.

La Cofict CGT ne peut tolérer une telle régression professionnelle !

**La Cofict CGT ne peut tolérer une gestion
low-cost de nos organismes !**

L'heure est venue à la mobilisation de toutes et tous !

Tous en grève le 25 juin !!!